

**Espace Managers
TAS-F Cannes
7 janvier 2014**

**Les Matinales RPS
12 décembre 2014**

La (construction) de la politique globale de Prévention des Risques Psycho-sociaux de Thales Alenia Space France

Participants: F. LEONARDI (RH, Référent RPS) et C.MASSINES (Secrétaire du CHSCT)

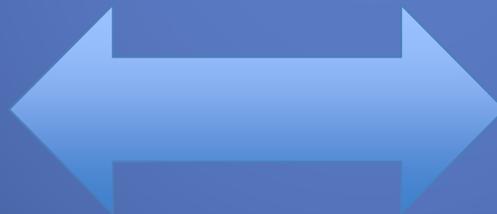
TAS France s'est engagée à poursuivre la mise en œuvre d'une politique cohérente et adaptée de prévention des risques psycho-sociaux (RPS)



La politique de prévention des RPS participe à :

- ✓ Assurer un cadre de travail sûr et sain.
- ✓ S'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale.

PREVENIR



MAITRISER

ThalesAlenia
A Thales / Finmeccanica Company *Space*

CONFIDENTIEL

Prévenir les RPS : Une obligation de l'employeur...

→ Des textes du Code du travail

- Protection de la santé physique et mentale des travailleurs: art L4121-1 et L4121-2
- Document unique d'évaluation des risques art.R4121-1 et suivants
- Interdiction du harcèlement: art L1152-1 et suivants
- Rôle du CHSCT: art L4612-3,L4612-16,L4614-12
- Droit d'alerte des délégués du personnel: art L2313-2
- Règlement intérieur: art L1321-2



→ des textes signés avec les partenaires sociaux:

- ANI du 2 juillet 2008 sur la prévention et la gestion du stress au travail
- ANI du 25/03/2010 sur la prévention et la gestion du harcèlement et de la violence au travail

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent:

- **des actions de prévention des risques professionnels**
- **des actions de formation**
- **la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. »**

RPS : quelques rappels théoriques ...



Le contour juridique du sentiment de mal-être et de souffrance au travail reste mal défini mais la réalité judiciaire existe bien

CONFIDENTIEL

Les principaux facteurs de RPS

- La situation macro économique
- La santé de l'entreprise
- Les perceptives d'emploi
- Les évolutions sociologiques par rapport au travail
- L'organisation et l'environnement de travail
- Les méthodes managériales
- Les incertitudes, le changement
- ...



La multiplicité de ces facteurs a un impact différent sur chaque individu d'où la complexité de l'approche

CONFIDENTIEL

Les acteurs

→ C'est à l'employeur de déterminer les mesures de prévention appropriées afin d'éviter, ou à défaut de réduire les risques

Une interaction nécessaire entre les différents acteurs de l'entreprise



- Les managers
- Les RH
- Les Instances Représentatives
- Le service de santé au travail
- ... et les salarié-e-s !



CONFIDENTIEL

→ Information et Sensibilisation pour la prévention des RPS

- Actions de sensibilisation et de communication auprès des managers (informations, « Espaces managers »...)
- Actions de sensibilisation et de communication destinées à l'ensemble des salariés (communications, réunions d'information et d'échange...)
- Actions pour prévenir et identifier les risques d'isolement et de stress.

→ Renforcement des compétences Managériales et Formation à la prévention des RPS

- Formations destinées aux managers
 - « **Rôle Social du manager** »
 - « **Prévention et gestion du stress** »
- **L'accompagnement des premières prises de responsabilité managériales** au travers d'actions de formation, et selon besoin, évaluation **360° feed back** et **parrainage**.
- L'accompagnement managérial au travers des sessions de **coaching** en fonction des besoins.
- Formations « **Prévention et gestion du stress** » destinées aux Services de Santé au travail, aux Intervenants en Prévention des Risques Professionnels, aux équipes Ressources Humaines et aux membres du CHSCT.

→ Renforcement des moyens de prévention

- Mise en place, sur chaque site, de Groupes de travail sur la prévention des RPS / CODEC.
- Sensibilisation et formation des équipes RH, des Managers et des membres du CHSCT.
- Renforcement des moyens de l'action du service social avec des assistant(e)s social(e)s sensibilisé(e)s et formé(e)s.
- Renforcement des moyens mis à disposition des CHSCT sur chaque établissement:
 - 2 membres élus supplémentaires
 - crédits d'heures complémentaires pour les secrétaires des CHSCT (60 heures par mois).
- Sensibilisation et information des salariés.

Prévention tertiaire



**Accompagner,
gérer les conséquences
du risque**

→ Approche individuelle



→ Elle intervient alors que le problème s'est manifesté et que l'on veut en limiter les conséquences sur la santé du salarié

→ Elle a pour objet d'accompagner le retour au travail du salarié qui souffre ou qui a souffert de problèmes de santé psychologique au travail souvent caractérisés par un arrêt

→ Curatif

**Le Service de santé au travail
Le service Social du Travail**

Un « maillage » RRH / Managers / Réfèrent RPS

CONFIDENTIEL

9

ThalesAlenia
A Thales / Finmeccanica Company
Space

Prévention tertiaire



Accompagner, gérer les conséquences du risque

Actions en cas de situation avérée de RPS

- Réunion immédiate du Référent RPS avec le médecin du travail, le RRH et le Manager du secteur concerné.
- Analyse de la situation et élaboration un plan d'actions ciblé.
- Suivi de la mise en œuvre effective du plan d'action , sous la responsabilité du Référent RPS, avec le Manager et le RRH concerné.
- Mise en place d'une surveillance médicale renforcée, par le médecin.
- Information du secrétaire du CHSCT (sauf problématique de confidentialité)

Actions prioritaires en cas d'accident grave

- Sous l'autorité du DRH du site, en collaboration avec le Chef d'Etablissement, mise en place d'actions :
- Evaluation de la situation.
 - Réunion des acteurs concernés.
 - Organisation d'une réunion de CHSCT.
 - Information à la DRH de TASF + DRH du Groupe + Acteurs institutionnels.
 - Organisation et planification des actions en déterminant les rôles de chacun.
 - Organisation des actions de soutien psychologique aux équipes.

Prévention secondaire



**Identifier, Mesurer, Réduire ou
Supprimer le risque**

- Approche individuelle ou collective
- Elle intervient lorsque le risque est déjà établi avec comme objectif d'en réduire ou d'en minimiser les effets
- Elle est essentiellement orientée sur la limitation des dommages

Mesure collective via l'outil EVA

Caractérisation de la situation : 5 facteurs possibles

Elaboration d'un plan d'action

managée par le Référent RPS

Des acteurs permanents: Médecin du Travail – AST - RRH

En fonction des sujets : HSE - Managers ...

CONFIDENTIEL

ThalesAlenia
A Thales / Finmeccanica Company *Space*



Détecter et Identifier les risques potentiels	Réduire ou Supprimer le risque
<p><u>Actions :</u> Mesurer régulièrement le niveau du risque stress / RPS dans l'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place du questionnaire « EVA » depuis 2009. ▪ Utilisation d'un logiciel de suivi des questionnaires médicaux. ▪ Mise en place d'indicateurs de mesure de la santé au travail. ▪ Organisation régulière de réunions avec les différents acteurs de la prévention. ▪ Engagement de la direction d'accorder une attention particulière aux situations signalées par les représentants du personnel, impliqué dans la prévention (Groupe de travail RPS, CODEC, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Au niveau des secteurs/services :</u> En cas de risques, mise en place de réunions de prévention de RPS: Référent RPS, Médecin, RRH et manager du secteur concerné. (+ autres acteurs selon besoin) • <u>Au niveau individuel :</u> Mise en place de réunions régulières avec les différents acteurs de la prévention : Référent RPS, Médecin, Assistante Sociale, RRH.

Prévention primaire



Anticiper et prévenir le risque

→ Approche collective

→ Elle consiste à éviter des situations à risque en travaillant le plus en amont possible sur les facteurs de déclenchement

→ Elle tend à réduire les impacts négatifs des changements d'organisation sur les individus

→ Elle touche directement l'environnement ou la situation de travail

Le CODEC et Les Groupes de Travail avec les salariés

Une démarche paritaire

CONFIDENTIEL

**Une nouvelle méthodologie
à destination des Managers**

**ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LE
CHANGEMENT**

Une démarche Direction TAS F

ThalesAlenia
A Thales / Finmeccanica Company
Space

Prévention primaire



Anticiper et prévenir le risque

Anticipation et Accompagnement du changement

- Prendre en compte et anticiper tout changement pouvant avoir un impact sur l'activité, l'organisation et la relation au travail de l'ensemble des collaborateurs.
- Développer l'accompagnement du changement en veillant au maintien de la cohésion des équipes et de la performance.
- Privilégier une approche pluridisciplinaire : RH, management et service de santé au travail.
- Elaborer une méthodologie sur mesure pour le management, permettant d'anticiper au mieux les conséquences liés au changement dans le cadre de la mise en œuvre de projets importants au sein de TASF.

Groupes de travail sur la prévention des risques / CODEC

- Possibilité de mettre en place des groupes paritaires et pluridisciplinaires pour travailler sur des points spécifiques de prévention des risques



Le dispositif de prévention des risques au sein de TASF

- Depuis 2006, TASF s'est engagée dans la mise en place d'une politique cohérente et adaptée de prévention des risques, en collaboration avec tous les acteurs de l'entreprise.
- Des plans d'actions spécifiques ont été mis en œuvre pour prévenir et maîtriser les risques portant sur les conditions de travail, la santé des salariés au travail, les RPS, le harcèlement moral ou sexuel et la violence au travail.

3 axes de prévention

La prévention primaire

La prévention secondaire

La prévention tertiaire



Procédures

Mesures

Actions

CONFIDENTIEL

LE SCHEMA GLOBAL

CONFIDENTIEL

Cannes – Référent RPS : F. LEONARDI

Piloter - Proposer
Coordonner
La politique de
prévention des RPS

Comité de pilotage TASF

Comité de pilotage Etablissement

Les acteurs

C
H
S
C
T

Groupes de travail sur la prévention des RPS



Prévention tertiaire
Prévention secondaire
Prévention primaire



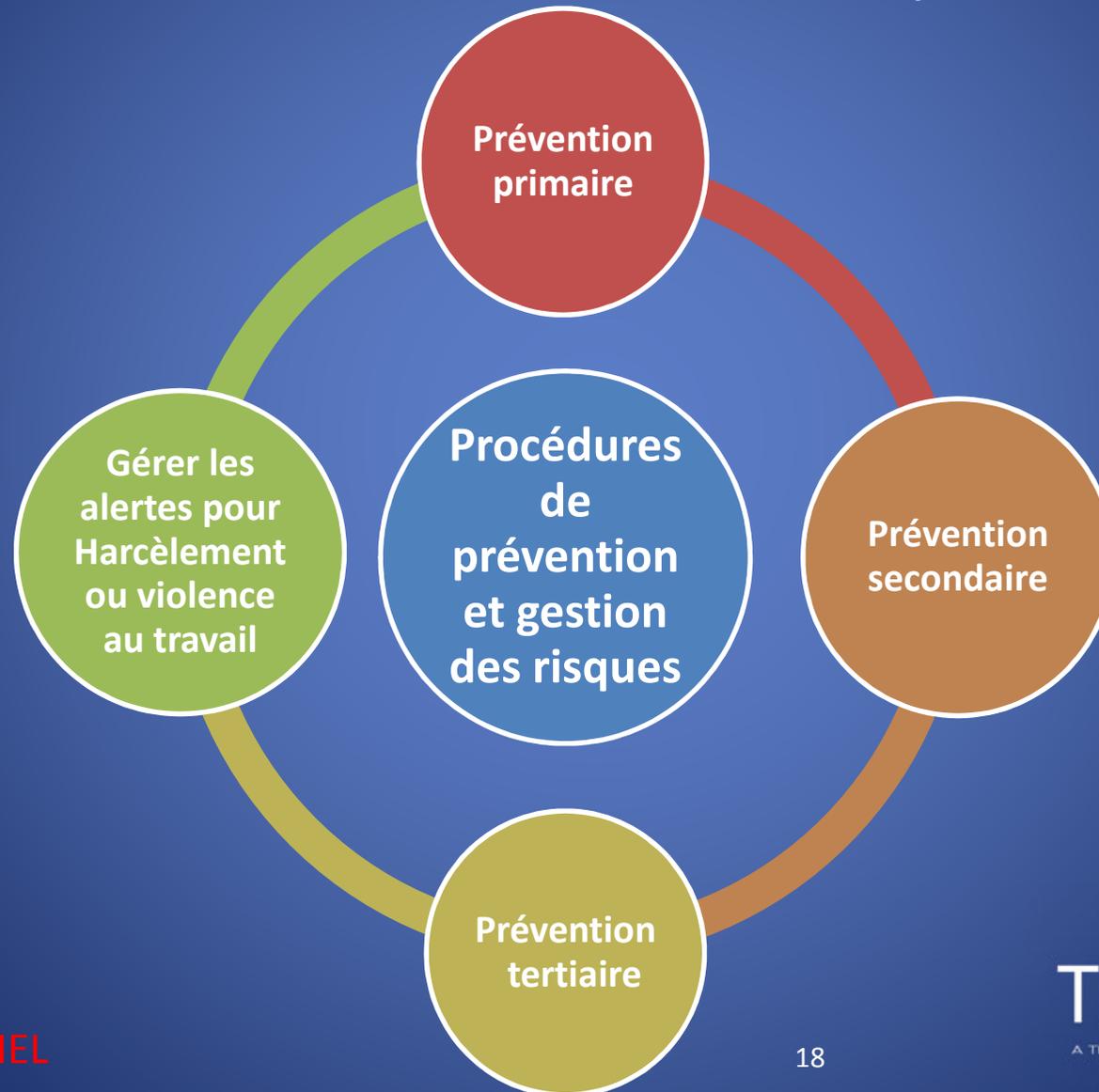
Plan d'Action de Prévention des RPS

Thales Alenia Space France

- 1. Mise en place d'un Comité de pilotage de prévention des RPS.**
- 2. Renforcement des actions de prévention des RPS.**
- 3. Mesures en cas de violence au travail ou de harcèlement.**
- 4. Mise en place de procédures écrites sur la prévention des RPS.**
- 5. Création d'un site Intranet dédié à la prévention des RPS.**
- 6. Poursuite des actions définies au niveau de la politique de prévention des RPS TASF.**

La mise en place de procédures écrites sur la prévention des RPS

→ Procédures décrites dans le référentiel Qualité Groupe CHORUS



Merci !